

Le **lundi quatorze avril deux mille quatorze** à dix neuf heures quarante cinq, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 08 avril 2014, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, Didier HAMY, Bruno FLAMENT, William ALLART, Fabien MARTIN, Frédéric LOKIETEK, Louis BOUTROY.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Bâtiment communal : sa présentation et avis sur le permis de construire

Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée le projet de bâtiment qui a été retenu. Celui-ci est situé dans un environnement sensible car il est en covisibilité directe depuis le Cap Blanc Nez.

L'emplacement est situé en zone UA au PLU : la hauteur du faîtage est limité à sept mètres et la toiture doit être en harmonie avec celle des bâtiments voisins.

La couverture sera donc réalisée avec 4 pans en tuiles rouges.

Le bâtiment sera équipé de toilettes avec accès extérieur pour les fêtes et d'un bloc sanitaires et un petit bureau à l'intérieur.

Pour l'entretien du matériel il y aura une fosse et une aire de lavage.

Les eaux de pluie seront récupérées dans une citerne de 5000 litres et serviront à l'arrosage des fleurs.

Le coût global est évalué à environ 250 000.00 € HT

Après discussion, à l'unanimité des présents, l'Assemblée a accepté de déposer le permis de construire dans les meilleurs délais.

Lancement de 3 consultations

Ensuite, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour respecter la réglementation en vigueur nous sommes dans l'obligation de recruter une entreprise pour réaliser une étude de sol ensuite un bureau de contrôle et un bureau service protection sécurité.

Il propose donc de lancer une consultation :

Pour l'étude de sol un courrier sera envoyé aux entreprises :

GINGER CEB TP

ARCADIS

FONDASOL

Pour le bureau de contrôle et le SPS

APAVE

Bureau VERITAS

SOCOTEC

Ils devront nous remettre leurs offres pour le lundi 05 mai 2014 à 18H00.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été inscrit la somme de 32 000.00 € en restes à réaliser du budget 2013.

Soit : Travaux de voirie	: 9 601.66 €
Extension de réseaux	: 12 000.00 €
Construction garage	: <u>10 398.34 €</u>
	= 32 000.00 €

Toutes ces dépenses étaient engagées au 1^{er} janvier 2014.

A ce jour, les travaux préparatoires à la construction du garage ont été réalisés et l'architecte a présenté une première situation.

Par conséquent, les restes à réaliser sont insuffisants.

Le montant des factures à payer concernant cette opération s'élève à :

ABCISS :	6 864.77 €
CADET Pierre-André :	5 720.00 €
BAYARD Matériaux :	3 507.55 €
Fransbonhomme :	<u>694.20 €</u>
TOTAL =	16 786.52 €

Après discussion, à l'unanimité des présents, considérant que cette somme est inférieure au quart des dépenses d'investissement de l'année 2013, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à payer ces factures et elle s'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP 2014.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'affaire Commune d'Escalles/COUPIN DARQUES devrait être jugée dans le courant du prochain trimestre.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour la mise en place de la dématérialisation imposée par l'Etat au 1^{er} janvier 2015 : il faut envisager de changer le matériel informatique et acheter les logiciels.

Un groupement des 8 communes déjà équipées en Berger Levrault est en cours de constitution pour envisager un marché groupé.

La séance est levée à 21h10.